

plutôt de rendre hommage à ces professeurs—chercheurs qui prennent à cœur leur travail malgré les épreuves qu'ils doivent endurer.

J'ai reçu il y a quelques temps une lettre d'un professeur de là-bas, le docteur L. B. Jacques, chargé du département de physiologie et de pharmacologie à l'Université de la Saskatchewan. Sa lettre est étrangère à cette discussion, sauf sur un point. Il m'a envoyé une coupure du numéro du 14 du *Star* de Toronto; il s'agissait d'une histoire rapportée par la Presse canadienne à propos de difficultés qu'éprouvait un médecin de Kingston à obtenir des subventions du Conseil national de recherches. Cet homme, le docteur Basmajian, a dit qu'on a rejeté sa première demande de subvention parce qu'on a jugé son projet irréalisable et qu'un autre médecin a trouvé ce projet fort naïf. La nouvelle conclut ainsi:

Le Dr Basmajian a déclaré que parce qu'on a refusé la subvention qu'il demandait, il a dû renoncer à essayer de rattacher certains nerfs à des membres artificiels.

Ce médecin était bouleversé, parce qu'apparemment les Russes venaient d'annoncer au monde entier certaines réalisations de leurs savants dans ce domaine. Si le Dr Jacques m'a écrit, c'était uniquement parce qu'au moment où la demande du Dr Basmajian fut rejetée, le Dr Jacques faisait justement partie du Comité médical consultatif du Conseil national de recherches et qu'il voulait corriger l'impression donnée par le Dr Basmajian que sa demande avait été écartée en raison du caractère jugé naïf de son projet.

Puisqu'on m'y a autorisé, j'aimerais citer des passages de cette lettre, pour montrer quelle a été la véritable raison du refus dans le cas de ce remarquable projet destiné à venir en aide aux infirmes. Dans sa lettre, le Dr Jacques précise:

Je tiens à faire observer que si l'on a rejeté la demande du Dr Basmajian, c'est surtout parce qu'on n'avait pas suffisamment de fonds pour accorder de l'aide financière à la recherche médicale. Disposant de ressources juste suffisantes pour permettre de financer un tiers des demandes ayant trait à des projets clairement conçus et bien élaborés...

Et je répète:

Disposant de ressources juste suffisantes pour financer environ le tiers des demandes ayant trait à des projets clairement conçus et bien élaborés, la monnaie interprétation erronée que l'appréciateur a pu donner au texte de la demande, interprétation qui a suscité des commentaires défavorables comme ceux que rappelle le Dr Basmajian, a automatiquement entraîné le rejet de la demande.

Autrement dit, même s'il s'agit de projets de la plus grande valeur, ils les écartent sous le premier prétexte venu. Le Dr Jacques continue:

● (8.40 p.m.)

J'ai été traité de façon identique et c'est seulement grâce à l'appui obtenu des services de santé

[M. Brand.]

publique des États-Unis que j'ai pu continuer à m'adonner à la recherche.

Dans une université de l'Ouest canadien, quelqu'un a dû s'adresser aux services américains de santé publique pour obtenir des fonds suffisants non pas pour entreprendre de la recherche mais pour continuer celle qu'il avait entreprise sur les anticoagulants, l'un des plus importants programmes de recherche au pays. Je pourrais ajouter qu'à ce moment-là, la *Charles E. Frosst Company of Canada* faisait également de la recherche à ce sujet grâce à une petite subvention du Conseil de la recherche médicale. Il continue, et il parle de la façon dont lui et le docteur Basmajian ont été traités:

Cependant, je n'attribue pas ce traitement au manque d'imprévoyance des arbitres mais au fait qu'ils étaient forcés d'accomplir une tâche impossible aussi honnêtement que possible. Tant que le montant des fonds affectés annuellement par le Parlement au Conseil de la recherche médicale n'égalera pas à peu près les ressources de recherche médicale du Canada, de pareils incidents regrettables continueront à se produire.

Voilà qui est très significatif. Ces observations proviennent d'un membre du comité consultatif du Conseil national de recherches et se rattachent tout à fait à la discussion de ce soir. Je n'en dirai pas beaucoup plus, mais je signalerai pourtant une couple de choses. Voici un télégramme daté du 9 septembre 1966 et adressé au ministre des Finances. Il lui a été adressé parce qu'il a déclaré que le gouvernement allait freiner la recherche médicale. D'après les observations antérieures du ministre, j'espère que l'on a relâché un peu les freins. J'ai été tracassé récemment lorsque j'ai lu cette déclaration de la *Canadian Heart Foundation*. Voici:

La commission provisoire de l'Association canadienne pour l'avancement des sciences sanitaires s'inquiète des conséquences désastreuses qui découleraient de toute restriction, même temporaire, imposée à l'expansion des recherches au Canada. Nous attirons plus particulièrement votre attention sur la nécessité de recruter plus de mille professeurs pour l'enseignement des sciences sanitaires dans nos universités ou cours des cinq prochaines années. La recherche est indispensable au recrutement de ce personnel.

Nous soulignons à nouveau l'importance capitale des recommandations du rapport Gundy en vue de modifier l'ambiance de la recherche médicale au Canada et nous exhortons le gouvernement à faire connaître prochainement ses projets à longue portée pour le lancement d'une campagne de recrutement de l'effectif médical.

Ce problème de l'effectif médical est traité dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé. Nous n'avons rien appris à ce sujet, mais j'espère que les projets à longue portée à l'égard des recherches seront accélérés dans un avenir prochain. Le rapport sur «les recherches médicales au Canada» signale à la page 39 que, de toutes les